

**PUBLICATION FAITE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 15, §1 ET §2
DE LA LOI DU 2 MAI 2007 RELATIVE A LA PUBLICITE DES
PARTICIPATIONS IMPORTANTES DANS DES EMETTEURS DONT
LES ACTIONS SONT ADMISES A LA NEGOCIATION SUR UN
MARCHE REGLEMENTE**

L'information continue dans ce communiqué de presse constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Bruxelles, Belgique, 22 novembre 2013 – La société belge Viohalco SA annonce aujourd'hui les informations suivantes, conformément à l'article 15, §1 et §2 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Information au 22 novembre 2013:

- montant total du capital social de Viohalco SA: EUR 104.996.194,19 ;
- nombre total des actions existantes de Viohalco SA/NV: 219.611.308.

Conformément à l'article 6, §2 de la loi du 2 mai 2007, le seuil à partir duquel une participation doit être publiée est fixé à 5%.

Les notifications de participations importantes qui doivent être effectuées conformément à cette loi doivent être transmises à info@viohalco.com.